

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



COMMUNE DE BIBLISHEIM

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

De l'élection du Maire et des Adjointes.

Date de la convocation : 15 mars 2020

Membres présents : Mme CABIROL de Saint Georges Mireille, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M DEUTSCH Laurent; M LAPP Alain, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M WEBER Pierre.

Membres absents : M RITTER Fabrice

Monsieur Pierre WEBER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Madame CABIROL rappelle la procédure pour l'élection du Maire et pose sa candidature.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire.

1. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
3. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 1
4. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9

5. Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES	9	neuf

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à 2.

Madame CABIROL rappelle la procédure pour l'élection des Adjointes et Propose Mme Michèle SCHELLENBERGER comme Premier Adjoint.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Premier Adjoint.

- A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- B. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- C. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 1
- D. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9
- E. Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
-----------------------------	-----------------------------

	En chiffre	En toutes lettres
Michèle SCHELLENBERGER	8	huit
Christiane BUFF	1	un

Madame Michèle SCHELLENBERGER a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.

Madame CABIROL propose Monsieur Laurent DEUTSCH comme Deuxième Adjoint. Monsieur Alain LAPP fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Deuxième Adjoint.

- A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- B. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- C. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau :
- D. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- E. Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

Laurent DEUTSCH	3	trois
Alain LAPP	7	sept

Monsieur Alain LAPP a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Madame CABIROL de SAINT GEORGES donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un Correspondant - Défense, lequel constitue un relais entre l'administration militaire et la Commune.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Alain LAPP.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT PRÉVENTION ROUTIÈRE

Madame le Maire rappelle que de l'association La Prévention Routière propose la désignation d'un correspondant municipal de la Prévention Routière et d'un suppléant afin de renforcer les liens entre cet organisme et la Commune.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les correspondants Prévention Routière comme suit:

Délégué titulaire :

Madame Christiane BUFF

Délégué suppléant :

Monsieur Pierre WEBER

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la Commission d'Appels d'Offres comme suit:

Membres titulaires:

- Monsieur Alain LAPP
- Madame Michèle SCHELLENBERGER
- Madame Christiane BUFF

Membres suppléants:

- Madame Marina BARTHEL-HAGER
- Monsieur Laurent DEUTSCH
- Monsieur Pierre WEBER

La même commission siègera en commission d'ouverture des plis pour les marchés non formalisés, selon les modalités définies par le règlement interne des marchés publics lorsqu'il sera approuvé.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE COMMUNALE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Messieurs Alain LAPP et Fabrice RITTER en qualité de représentants du Conseil Municipal à la commission consultative de la chasse communale.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide la création et la composition des commissions communales suivantes, outre Mireille CABIROL de SAINT GEORGES, Maire et présidente des commissions :

- **Commission Travaux:**
Messieurs Alain LAPP, Christophe AMRHEIN, Madame Michèle SCHELLENBERGER
- **Commission Communication – information - Bewelser**
Mesdames Christiane BUFF, Marina BARTHEL-HAGER, Monsieur Laurent DEUTSCH

INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, à compter du 20 mars 2020 et pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal :

- le taux de l'indemnité du Maire au taux maximal applicable aux Communes de moins de 500 habitants, soit **25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- le taux de l'indemnité du Premier Adjoint au taux maximal applicable aux Communes de moins de 500 habitants, soit **9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**
- le taux de l'indemnité du Deuxième Adjoint à 50 % du taux maximal applicable aux Communes de moins de 500 habitants, soit **4,95% de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de conseil correspondant à 95 % de l'indemnité prévue par les textes réglementaires.

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L.213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

En cas d'absence ou d'empêchement, ces compétences sont subdéléguées au Premier Adjoint.

Le Maire

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES